



MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, à toutes les personnes intéressées de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, les **Règlements numéros 290-2015 et 291-2015 modifiant le règlement de zonage 146-2002.**

Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Beauharnois-Salaberry le 16 septembre 2015.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 17 septembre 2015, date de délivrance des certificats de conformité de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint- Stanislas-de-Kostka, ce 28 septembre 2015.

Maxime Boissonneault
Directeur général